

MODALITES FINANCIERES OPAH RU SETE 2017 - 2021

PROPRIETAIRES BAILLEURS		ANAH				Sète agglomération méditerranéenne		conditions d'attribution	
		plafond de travaux		taux de subvention	prime Habiter Mieux si gain	prime de réduction du loyer	taux de subvention		
Travaux lourds	Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé ind D > 0,55 inS ≥ 0,4	1 000€ HT/m2 (SHF)/logt limité à 80 m2	LCTS/LCS	35%	1 500 €/logt 2 000 € si sortie de précarité énergétique	100€/m2 plafond logt ≤ 80 m2 de surface habitable	45%	Engagement de conclure une convention Evaluation énergétique obligatoire Etiquette D en principe, E dans certaines situations.	
			LI			35%			
Travaux d'amélioration	Travaux pour la sécurité/salubrité de l'habitat 0,3 ≤ ind I < 0,4	750€ HT/m2(SHF) /logt limité à 80 m2	LCTS/LCS	35%	1 500 €/logt 2 000 € si sortie de précarité énergétique		20%		
			LI				15%		
Travaux pour l'autonomie de la personne			LCTS/LCS	35%					15%
			LI						
Travaux pour réhabiliter un logement moyennement dégradé 0,35 < ind D < 0,55			LCTS/LCS	25%					20%
			LI						
Travaux de lutte contre la précarité énergétique			LCTS/LCS	25%					25%
			LI						20%
Travaux suite à une procédure RSD ou contrôle décence (si logt occupé)			LCTS/LCS	25%				20%	
			LI						
Transformation d'usage		LCTS/LCS	25%	1 500 €/logt 2 000 € si sortie de précarité énergétique		20%			
		LI							
Prime Intermédiation Locative		1 000 €/logt LTS/LCS (conventionnement avec ou sans travaux)							
Prime réservation public prioritaire		2 000 €/logement LTS/LCS							
Forfait meuble cuisine : 1 000 €									
Forfait meuble salle de bains : 1 000 €									

(**) Conditions d'attribution : En complément d'une subv. ANAH, amélioration de la performance énergétique d'au moins 35 %, accompagnement du ménage sauf cas particuliers, exclusivité obligé-référent